

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Cour-Sur-Loire sous la présidence de Madame Annie GONCALVES, Maire

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	7
Votants	9

Convocation du 02 Juin 2025

Madame Annie GONCALVES, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GONCALVES Annie	X			
GONIDEC Jean-Yves	X			
DAUBIGNY François	X			
DE LAUBIER Alix		X		Bertrand POMMIER
GENTE Sylver		X		Annie GONCALVES
GIRARD Benjamin		X		
LAMBLIN Joël	X			
LE GOFF EVANNO Serge	X			
OKECKI Béatrice	X			
POMMIER Bertrand	X			
TOTAUX	7	3		

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à La nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Jean-Yves GONIDEC

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2025
2. Affaires générales
 - ✓ Médaille travail agent technique
 - ✓ Logement communal
 - ✓ Contrat de maintenance défibrillateur
 - ✓ PLUI

- ✓ Taxe assainissement
- ✓ Achat parcelle
- ✓ Terrains cimetièrre

3. Cimetière

4. Travaux

- ✓ Bords de Loire
- ✓ Eglise
- ✓ Puisard
- ✓ Demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle

5. Manifestations

6. Informations diverses

**Approbation du compte-rendu
du Conseil Municipal du 04 Avril 2025**

Madame le Maire :

- ↳ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 04 Avril 2025 et si celui-ci leur agrèés,
- ↳ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2025.

AFFAIRES GENERALES

✓ Médaille travail agent technique

Madame le Maire rappelle que l'agent technique a validé son droit à la médaille d'honneur du travail de Vermeil pour ses 30 années de service au sein de la commune. Aussi, il est décidé de lui remettre la médaille du travail et son diplôme le jeudi 26 Juin matin à 11 heures en présence de Madame le Maire, Monsieur Jean-Yves GONIDEC, Madame Béatrice OKECKI et Monsieur Sylver GENTÉ.

✓ Logement communal

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le locataire du logement communal le 6 mai 2025 concernant le renouvellement du bail.

Le locataire a fait part de ses projets et a émis le souhait de réduire la durée du bail.

Après conseil pris auprès du service compétent de l'étude Notariale, le contrat sera reconduit automatiquement et, dans le cadre d'un départ, le locataire pourra prendre congé par lettre recommandée avec AR ou remise en mains propres à tout moment en respectant le préavis légal de 3 mois. Ce préavis pourra être réduit à un mois sous certaines conditions (problèmes de santé, RSA, perte d'emploi, attribution d'un logement social, mutation...) Le locataire devra justifier de cette réduction de préavis.

Concernant le bailleur, le congé pourra être donné par voie d'huissier soit pour vendre ou pour reprise pour ayants droit six mois avant la fin de la période triennale. Le congé devra être notifié avant novembre 2027 (fin 31 mai 2028).

✓ Contrat de maintenance défibrillateur

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que jusqu'à ce début d'année, Monsieur Jean-Michel MORISSET assurait le contrôle de la pile du défibrillateur puisque le matériel était neuf car acheté en avril 2021.

L'entretien annuel étant obligatoire, il est indispensable d'adhérer à un contrat de maintenance dès juin ou juillet 2025, ce qui évitera tout dysfonctionnement ou défaillance au niveau du contrôle.

Le secrétariat de Mairie a sollicité l'entreprise DEFIBTECH qui nous a vendu le défibrillateur : le devis s'élève à 150€ HT pour le contrat de maintenance auquel il faut ajouter le changement de la pile au lithium 9V à 7,20€ HT et d'une paire d'électrodes à 52€ HT soit un total de 251,04€ TTC.

Monsieur Jean-Yves GONIDEC rajoute qu'un autre devis est en attente auprès de l'organisme de formation et confirme qu'effectivement l'entretien est obligatoire.

Il précise qu'il a fait une formation d'environ 30 minutes la semaine passée. A cet effet, Monsieur Joël LAMBLIN rajoute qu'il avait déjà été évoqué la nécessité de faire une formation.

Madame le Maire rajoute qu'il serait opportun de diffuser l'information auprès de la population.

Monsieur Serge LE GOFF EVANNO doit se renseigner pour organiser cette formation.

Après les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité l'adhésion à un contrat de maintenance pour le défibrillateur.**

-

✓ **PLUi**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le PLUi sera présenté au Conseil communautaire en Novembre 2025 pour une application en janvier 2026.

Suite à des incohérences avec l'A.V.A.P. constatées par le bureau d'étude et l'Etat, des corrections sont à venir et le PLUi actuel sera modifié. Cependant, ce sera toujours l'A.V.A.P. qui prédominera.

✓ **Taxe d'assainissement**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2021, la taxe d'assainissement avait été fixée à 1,10€/m³ par délibération numéro D.21.18.

Elle précise pour information, que la commune de Suèvres qui a en commun le lagunage avec Cour-sur-Loire pratique une taxation de 1,60 €/m³ et qu'elle est de 1.62€/m³ pour la commune de Ménars.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose d'augmenter le prix de la taxe d'assainissement.

Messieurs Jean-Yves GONIDEC et Joël LAMBLIN rajoutent que des frais sont à prévoir en amont concernant le lagunage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le prix de la taxe d'assainissement pour la commune de Cour-sur-Loire à **l'unanimité à : 1.40€/m³**

✓ **Achat parcelle**

Monsieur Jean-yves GONIDEC a repris la suite du dossier concernant le bornage de la propriété BALCI, parcelles 128 et 129 avec le géomètre.

Il avait précisé lors de la séance du 01 février 2025 que la limite de propriété, à l'angle, sur la route côté BALCI, inclut le poteau électrique et le calvaire. Le géomètre avait suggéré un re-bornage et la commune est en attente d'un nouveau plan.

La commune va racheter le bout de la parcelle 128 aux propriétaires. Cette acquisition avait été prévue au budget en amont.

La question est soulevée de savoir à qui appartient vraiment ce calvaire et s'il est possible de le déplacer.

✓ Terrains cimetière

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'un rendez-vous a eu lieu le 14 mai dernier avec Mr et Mme Ouriachi sur le sujet d'un éventuel achat de 2 parcelles communales N° 112 et 113 près du cimetière pour une surface de 880 m² environ.

Les personnes intéressées viennent d'émettre une proposition de 3 000€ (soit 3,49€ du m²), frais de notaire à leur charge. Ils indiquent que la proposition est nettement supérieure au prix du marché de des dernières transactions effectuées.

Madame le Maire propose de se renseigner avant d'accepter une quelconque offre car le PLUi n'étant pas encore définitif et applicable, le prix des terrains ne peut être fixé actuellement.

CIMETIERE

Madame le Maire remercie Messieurs Sylver GENTÉ, François DAUBIGNY et Joël LAMBLIN pour le travail de recherche effectué sur les concessions du cimetière.

Elle laisse la parole à Monsieur Joël LAMBLIN qui a pris le relais sur la gestion des concessions du cimetière. Il explique qu'en mars dernier, une identification de toutes les concessions et sépultures du cimetière a été faite à l'appui des documents disponibles en Mairie, avec un contrôle sur le terrain afin de s'assurer de l'historique des actions faites et à faire.

En synthèse :

- Le 1er décembre 2008, un PV de constatation d'abandon de concession a été établi pour 52 concessions sur 202. Il a été signé par le maire, le 1er adjoint et l'employé municipal.
- Le 6 décembre 2008, le Conseil municipal a délibéré : dépôt de la liste des sépultures abandonnées en mairie, suppression des concessions à perpétuité remplacées par des 30 ou 50 ans avec vote d'un tarif différencié.
- Application de la loi 96-142 1996-02-21 : lorsque, après une période de 30 ans, une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon par PV porté à la connaissance du public et des familles.
Trois ans après, si la concession est toujours en état d'abandon, la mairie peut reprendre le terrain.
Il a été installé devant chaque concession concernée, un panneau invitant les familles ou les ayants droit à venir se présenter en mairie. Les PV ont été affichés. Un plan du cimetière avec identification de ces concessions a été présenté.
La procédure a été respectée.
- Le 20 Novembre 2017, fin de relevage et autorisation de crémation des restes de quatorze premières sépultures.
- Construction d'un ossuaire homologué en remplacement de la fosse commune.
- Le 02 Décembre 2020, autorisation de crémation de deux autres sépultures.
- Création d'un emplacement "jardin du souvenir" et de cavurnes.
- Etablissement d'un nouveau plan du cimetière.

En conclusion, aujourd'hui, il reste plus de trente concessions abandonnées à relever, et neuf places à vendre en plus des cavurnes et des emplacements au colombarium.

TRAVAUX

✓ Bords de Loire

Madame le Maire remercie Messieurs Sylvér GENTÉ, Jorge GONCALVES et l'agent technique pour le travail réalisé sur la presqu'île en bord de Loire, notamment la coupe des arbustes et des buissons. Le travail est net et la vue est dégagée.

Concernant également les bords de Loire, dans le cadre du Plan Loire Nature V, la Préfecture a envoyé le programme des travaux 2025 sur le lit de la Loire en Loir-et-Cher. Dans ce cadre, Monsieur Sylvér GENTÉ a rencontré Monsieur Antoine ANDRÉ de la DDT et a fait un point sur la présence des arbres morts ou menaçants sur la commune (situés sur la presqu'île).

Pour notre commune, il s'agit d'une intervention sur l'île aux sternes avec pour objectif de retirer (scarification) les racines mais aussi de broyer les racines et les jeunes pousses.

Madame le Maire rajoute, que d'autre part, la DDT a observé des stationnements gênants de voitures et mettra en place des panneaux de signalisation interdisant le stationnement notamment sur le chemin en bordure de Loire côté Suèvres.

Le début des travaux est envisagé à partir du 18 août.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une fiche technique a été réalisée et consultable en Mairie, en vue de personnes souhaitant acheter un banc pour notre commune.

✓ Eglise

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-yves GONIDEC qui explique qu'une lucarne de la toiture de l'église, ainsi que quelques trous dans les ardoises ont fait l'objet d'une réparation.

Suite à l'intervention de l'entreprise LANDEROUIN pour remplacer les vitrages des deux vasistas, un devis est en attente.

✓ Puisard

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal, que finalement l'achat d'une autoportée est reportée car elle fonctionne et que le camion est à nouveau passé au contrôle.

Les principaux travaux consisteront donc à la réalisation d'un puisard rue des Montreuil. En complément de la demande de subvention DETR (Etat) (estimation 3 200€ pour un montant total de 7 680€ HT), la Mairie a fait une demande de subvention DDSR auprès du Conseil départemental estimée à 3 200€ en complément, ce qui réduirait le reste à charge du puisard.

Nous attendons la réponse de la Préfecture concernant la subvention DETR et la commission d'attribution du Conseil départemental nous rendra réponse en juin pour la subvention DDSR.

De ce fait, la demande de subvention DDSR a été modifiée pour optimisation financière

✓ Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Madame le Maire précise que concernant le mur de Madame Benilan et le rejet d'eau sur le domaine public, celle-ci a fait une demande officielle auprès de la Mairie pour obtenir de la Préfecture une reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle, afin de prétendre à l'obtention de financements par les assurances.

La Mairie doit se renseigner et prendre des informations à la Préfecture sur les modalités de l'éventuelle demande.

Madame le Maire rajoute que la portion de rue sous l'eau depuis plusieurs mois se dégrade et Monsieur Bertrand POMMIER précise qu'il serait peut-être nécessaire de faire un arrêté de péril.

De plus, une nouvelle demande d'un administré pour une reconnaissance en catastrophe naturelle est arrivée en Mairie suite à l'effondrement d'un mur.

MANIFESTATIONS

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 02 juillet à 18h à la Mairie pour faire le point sur la cérémonie du 14 juillet et précise que la Grande tablée aura lieu la semaine prochaine.

Pour une meilleure organisation, Madame le Maire distribue aux membres du Conseil municipal un tableau récapitulatif des Conseillers présents aux différentes manifestations à venir. Chaque Conseiller participera aux préparatifs, à l'organisation et aux achats nécessaires au bon déroulement des manifestations.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Questions diverses

- Il est soulevé le problème de stationnement de plusieurs voitures et camions Place de la Fontaine.
- Madame Béatrice OKECKI représentera Madame le Maire à la réunion du RIT le 16 juin prochain à 14 heures.
- Monsieur Yves HACOT a demandé des photos et un texte pour la manifestation du 8 Mai dernier pour agrémenter le site de la commune. Monsieur Serge LE GOFF se charge de lui fournir.

Il n'y a plus de question, Madame Annie GONCALVES, Maire, lève la séance à 19h50 et précise que le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 Octobre 2025 à 9h.

Le Secrétaire de séance, Jean-yves GONIDEC



Madame le Maire, Annie GONCALVES

